

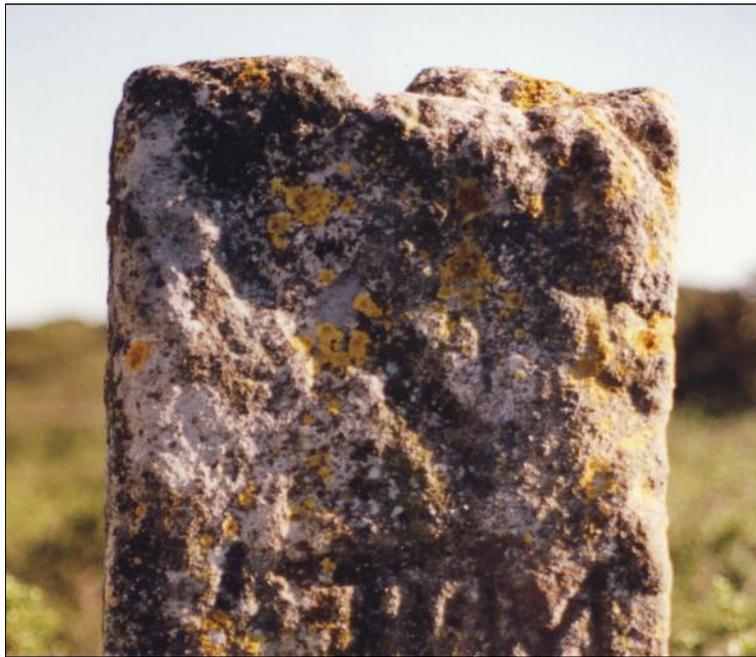
## **ELEMENTS D'EXPLICATION SUR LE BORNAGE D'AUBAIS (partie Junas / Gavernes)**

Rédaction C Cam : novembre 1996.

recherches : François LAVERGNE, Christian CAM

Photographies : C Cam, M Gummy, novembre 1994

(notes en page 6)



### **Ou comment quelques pierres évoquent une impitoyable guerre entre le Roi et le seigneur d'Aubais**

*Dans notre région, autour des années 1830, les travaux de dressage des premiers cadastres sont en cours. Avant d'en tracer les sections, les parcelles, il convient de circonscrire chaque commune, d'en connaître les limites exactes. Lorsqu'une équipe de géomètres arpenteurs chargée de ce travail s'intéresse à Aubais en 1831, elle découvre que les limites du territoire de cette commune sont, par endroits, jalonnées par des bornes en pierres, appelées anciennement « termes » (1).*

*Ces agents du cadastre en dénombrent 30 le long des 10 km de la ceinture d'Aubais, dont 15 se suivent à intervalle rapproché sur moins de 3 km. La moitié de ces bornes matérialise en effet la limite entre Junas et Aubais, du Vidourle au Mas de la Vieille ou environ, en passant par dessus le mont Devès. Cette anormale concentration de bornes ne pouvait que susciter notre curiosité.*

## A LA DECOUVERTE DES BORNES

### De l'histoire et ... de la géographie ...

Les limites communales, arrêtées principalement à la Révolution, reprennent généralement celles des anciennes paroisses de l'Ancien Régime. Pourtant, nous savons que le territoire actuel de Junas recouvre celui de deux paroisses (2) : celle de Junas et celle de Gavernes, qui fut Jadis un village plus important, doté de sa propre église paroissiale. C'était même un centre important de pèlerinage au XVIème siècle (3), pour des raisons encore obscures. Plus encore : nous savons également que Junas et Gavernes étaient à l'origine deux seigneuries distinctes, avec deux seigneurs différents. L'histoire de ces deux lieux doit donc être dissociée, au moins pour les temps reculés du Moyen-Age.

Les cartes et les noms de lieux nous renseignent également de manière précieuse : ainsi, comme pour bien d'autres communes, les limites actuelles de Junas suivent des cours d'eau ou des chemins qui ont du avoir une certaine importance... Ces limites sont donc sinueuses, capricieuses, sauf, justement à l'endroit qui nous intéresse : ici, elles filent droit, ne s'encombrent pas de la géographie; c'est un coup de scalpel dans le paysage, qui dénonce à l'envi une décision et une œuvre humaine, délibérée et autoritaire.

Enfin, pour clore ce tour d'horizon, le nom de « Devès », colline où sont principalement dressées les bornes, évoque un péage, un lieu où l'on doit quelque droit de passage. Or il se trouve que le petit pont sur le ruisseau de Gamanteille, route d'Aubais, anciennement nommé « pont aux ânes », fut le siège d'un péage (4). Cela indique clairement qu'à cet endroit, le voyageur ou le marchand change de juridiction, de seigneurie.

### Le langage des pierres

Archives, livres et cartes ne sont pas les seules sources de renseignements : les pierres aussi peuvent nous parler ! Ainsi, la visite des bornes, sur les traces des géomètres du cadastre aubaisien, s'avère riche d'enseignements. Premier constat: ces pierres ne sont pas toutes identiques ; certaines ont été taillées dans de la pierre tendre, ce calcaire coquiller qui abonde à Junas ou à Aubais. D'autres sont des monolithes de pierre froide, en calcaire marneux, gris et compact. En second lieu, si elles ont toutes approximativement la forme de parallépipèdes rectangles, elles n'en sont pas moins de hauteur différente, les plus grandes ayant été taillées en calcaire coquiller.

Troisièmement, si aucune borne n'affiche de texte gravé, plusieurs, par contre, révèlent des signes -encore énigmatiques- ainsi que des dessins linéaires relativement semblables d'une pierre à l'autre. Le dessin se situe toujours dans la partie haute de la borne, surmontant éventuellement d'autres signes inexplicables. Ces gravures ne figurent que sur une seule face des bornes, généralement orientée à l'Ouest. Les plus explicites rappellent de manière troublante les armoiries de la ville de



*borne Devès Nord*



Sommières : deux grandes arches soutenant un pont, doté d'une tour à chaque extrémité et d'une croix en son milieu. Le parapet du pont apparaît toujours horizontal, alors qu'à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, le Grand Armorial de France fixa l'image d'un pont bombé en deux lignes brisées.

Quatrièmement, plusieurs grandes bornes en calcaire coquiller sont dotées d'une encoche sommitale, orientée vers la borne suivante. En plaçant son œil dans l'axe de la mire, on finit par repérer la suivante, pour peu que la végétation le permette. Enfin, à deux reprises, la frontière matérialisée par ces pierres change de direction. Dès lors, deux bornes sont plantées côte à côte, avec leurs mires respectives orientées dans l'une des deux directions.

Bornes au sommet du Devès Est  
Elle matérialisent un angle dans la limite des juridictions

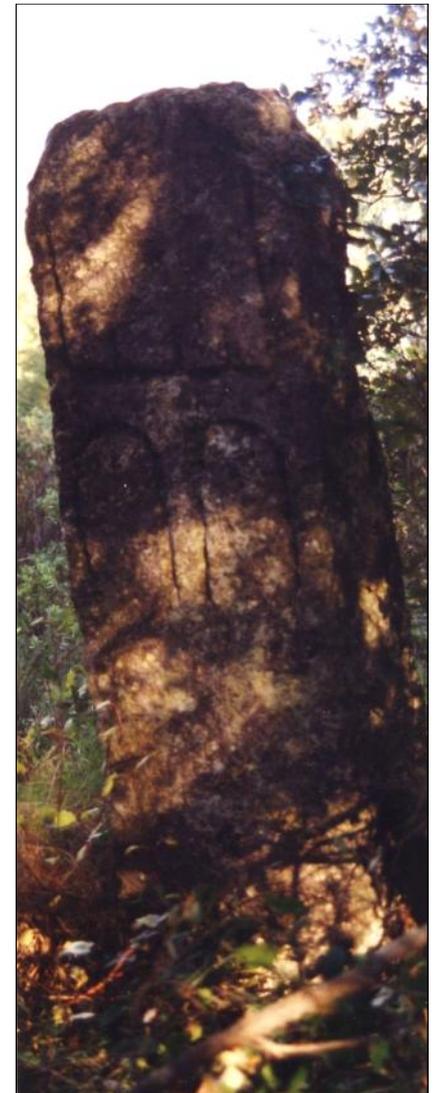
## TENTATIVE D'EXPLICATION

### *G 344 livre ses secrets ...*

La visite des bornes faite, il fallait déjà comprendre pourquoi certaines d'entre-elles étaient en calcaire coquiller, hautes, gravées sur une face et dotée d'une mire, alors que d'autre, plus petites, sans inscription ni entaille, étaient taillées dans un calcaire froid. C'est alors que G 344 livra ses secrets. G 344 est la cote d'une petite liasse de 43 documents s'étalant de 1448 à 1717, conservée aux archives départementales de Nîmes, concernant le prieuré Saint Saturnin de Gavarnes.

En 1692, un arpenteur chargé de planter de nouvelles bornes laisse la trace écrite de son travail. Il déclare avoir trouvé sur place d'anciens « termes » qui lui ont facilité la tâche. Un autre acte de 1585 atteste d'une autre campagne de plantation de bornes, mais cette fois de l'autre côté de Gavarnes, le long du ruisseau de Corbière. Un document du début du XVI<sup>ème</sup> siècle est aussi un rapport d'experts chargés du bornage entre Gavarnes et Aubais... Ainsi, Gavarnes a fait l'objet d'un sérieux travail de bornage, renouvelé plusieurs fois.

La même liasse donne des clés pour comprendre cette obstination à fixer les limites de cette paroisse : d'autres documents sont des minutes de procès à rebondissements, fort étalés dans le temps, concernant **la collecte de la dîme** (l'impôt ramassé pour l'Eglise par le curé de paroisse) à Gavarnes. Il semble que parfois elle soit levée par le curé de l'église St Pons de Sommières, parfois par le curé de Junas, parfois enfin par celui d'Aubais... Inconfortable situation pour les habitants...



*borne dans le quartier du Livernat*

## En recoupant avec d'autres archives...

Enfin, les documents restants concernent des achats de terres situées à Gavernes par les seigneurs successifs d'Aubais. Ce mouvement d'achats à Gavernes par le château d'Aubais est continu et attesté dans d'autres liasses de documents (5) : c'est le cas pour une tuilerie en 1447, pour des terres en 1618 et en 1715. C'est le cas pour deux métairies d'importance, Christin et La Vieille, rachetées ensemble la même année 1698 pour 33 000 livres à un noble de Montpellier. Il existe aussi un échange du « devois » de Gavernes (le fameux péage) en 1617, appartenant jusque là à Sommières contre la pierre d'encan de cette ville appartenant au seigneur d'Aubais (6).

Résumons : d'un côté, régulièrement, pendant plus de deux siècles, on s'acharne à planter des bornes pour délimiter Gavernes. De l'autre, un litige concernant la levée de la dîme perdure tout



*borne Devès Ouest  
(au centre de la photo)*

aussi longtemps. Et par dessus cela, la famille d'Aubais rachète patiemment tout ce qui se vend à Gavernes...

Ce dernier point montre que Gavernes ne dépendait pas de la seigneurie d'Aubais. De cela, il existe deux preuves; la première est écrite : le 8 juillet 1675 -tardivement, donc- les sieurs d'Aubais faisaient enfin main basse sur tous les droits seigneuriaux concernant Gavernes « *haute, moyenne et basse justice, greffe, treize sols neuf deniers de censives ou albergues et autres droits en dépendant* » (7). La seconde se « lit » sur les bornes elles-mêmes : pour quelle raison les armoiries de Sommières seraient-elles gravées sur les pierres matérialisant la limite Gavernes-Aubais sinon pour affirmer l'appartenance de Gavernes à Sommières ?

## De l'histoire ancienne !

En fait, ces trois mouvements décrits plus haut (bornage, procès, rachat de terres et de droits) participent probablement à un seul et même phénomène, dont les origines sont lointaines et que devront confirmer des recherches plus poussées.

Sous Saint Louis, en 1248, Sommières devint une ville royale : La famille Bermond qui la possédait jusque-là en fut dessaisie pour rébellion contre le sénéchal de Beaucaire, agent local du Roi. A Sommières, le Roi créa une viguerie, sorte de petite juridiction territoriale à l'image d'un canton actuel. Parallèlement, le Roi étant « bon prince », redistribua quelques terres à la déchue famille Bermond. Elle hérita principalement de la seigneurie du Cailar, mais aussi probablement de Junas, mentionné peu après (1321). Par mariage, Aubais rentre dans la famille autour de 1400 (8).

Or, les premières bornes furent plantées à l'issue d'un procès, autour de 1448 (pense t'on, d'après « G 344 ») soit peu de temps après que les Bermond ne s'installent à Aubais.

Le litige risque fort d'être antérieur à cette installation. Il date probablement de la création de la viguerie de Sommières dont la date reste imprécise (2ème moitié du XIIIème s. en tout cas) et concerne presque certainement l'appartenance de Gavernes. Aubais plaide sans doute la logique géographique : les terres royales de Sommières ne franchissent pas le ruisseau de Corbières. Intérêt : récupérer une petite seigneurie, peut-être vacante. Le viguier sommiérois ne l'entend pas ainsi : pour lui, les royales possessions s'étendent à la seigneurie de Gavernes.

## Une âpre et longue guerre...



Mais où sont les limites Est de Gavernes ? Au ruisseau de Gamanteille, endroit retenu pour le péage, au pied du Devès ? Difficilement envisageable : le château de Gavernes serait alors complètement en lisière de ses terres, puisqu'il est bâti sur ce ruisseau. Or, entre Gamanteille et Aubais, nul accident géographique, nul chemin transversal Nord-Sud pour matérialiser une frontière...

C'est sur cette double ambiguïté que repose le bornage rectiligne que nous voyons encore aujourd'hui. L'affaire dura deux siècles, la royale Sommières remportant dans un premier temps l'interminable procès. Les dessins des bornes l'attestent : Gavernes est bien partie prenante de la viguerie.

Cependant, avec pugnacité, les seigneurs d'Aubais ne s'avouent pas vaincus : ils accentuent le lent mais sûr mouvement de rachat des terres de Gavernes. Ils prennent parti au milieu du XV<sup>ème</sup> siècle lors d'une seconde bataille, celle du droit de levée de la dîme dans la paroisse de Gavernes (voir toujours « G 344 »!). L'affaire -embrouillée- semble finalement se résoudre au détriment de Sommières.

Les campagnes successives de bornage, comme celle de 1585, résolvent peut-être la question de la dîme, mais ne peuvent arrêter l'ascension de la puissance terrienne des Aubais sur Gavernes. Profitant sans doute de la faiblesse du Roi et du clergé en Languedoc lors d'un XVII<sup>ème</sup> siècle fortement troublé par les guerres de religions, les Baschi d'Aubais gagnent finalement la guerre en rachetant les droits seigneuriaux de Gavernes en 1675, pour le prix dérisoire de 625 livres (9).

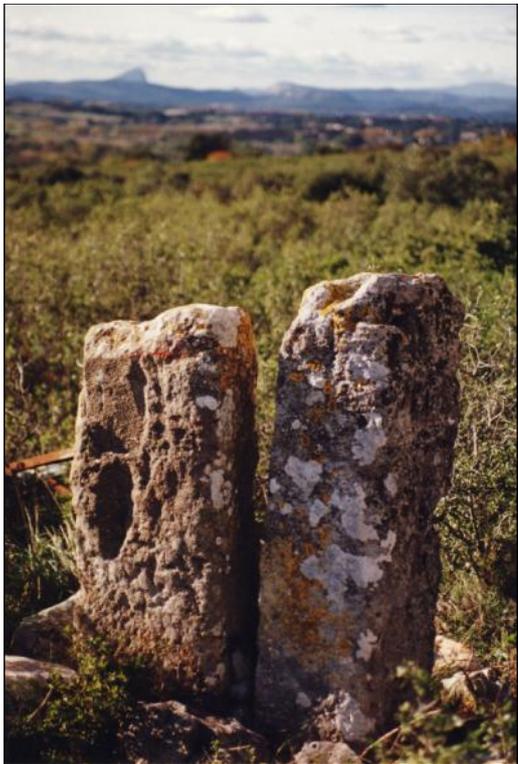
## Epilogue

Ainsi, quelques pierres plantées peuvent entraîner bien loin ! Pour l'heure, les hypothèses ci-dessus n'ont pas été complètement vérifiées. Un long travail d'archives s'impose, rendu difficile par le manque ou la disparition de textes anciens, particulièrement du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Une chose est sûre, cependant : le bornage de 1448 ou environ à la vie longue : cinq siècles et demi après, il matérialise toujours une limite : celle des communes d'Aubais et de Junas !

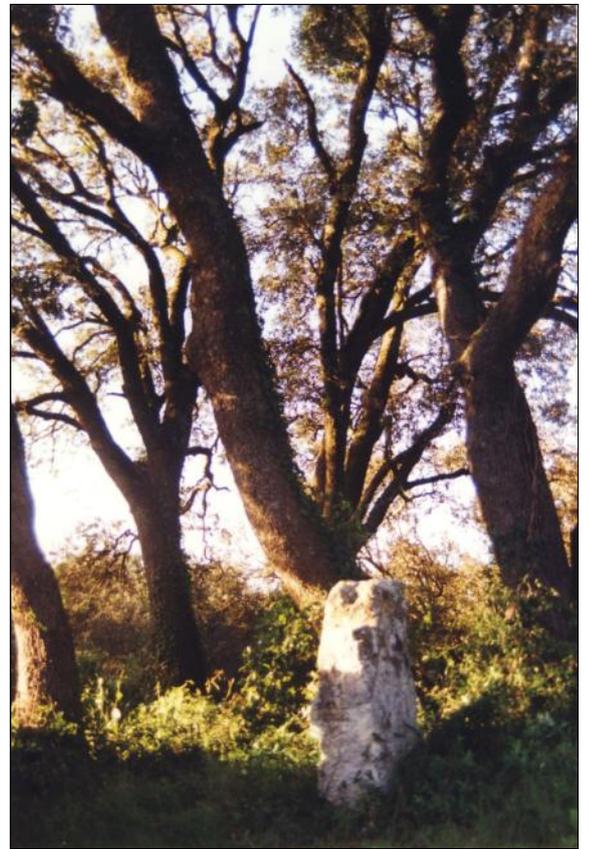
\*\*\*\*\*

- 1 : Borne Devès Ouest
- 2 : Bornes Devès Est
- 3 : Ensemble de petites bornes, Devès Sud, côté Vidourle



**Notes :**

- (1) - Arch. Com. d'Aubais, PV de délimitation du territoire d'Aubais, 7 août 1831.
- (2) - Arch. Com. de Junas, Arrêté du Directoire du Département du Gard, 18 septembre 1790.
- (3) - Abbé Goiffon, « Monographies paroissiales », 2ème édition, 1898.
- (4) - Soubeiran de Pierres, « Charles de Baschi, Marquis d'Aubais et son château », 1937.
- (5) - Arch. Dép. du Gard, liasses 1 E 992, 1 E 1249
- (6) - Arch. Dép. du Gard, liasse 1 E 1250
- (7) - Arch. Dép. du Gard, liasse 1 E 1249, 2 lettres des Archives Nationales de 1850
- (8) - Généalogie de la Famille Bermond
- (9) - idem (5)



borne du Mas de la Vieille

